

# **Commune de RUEIL LA GADELIERE**

## **Compte-rendu Réunion du Conseil Municipal Du 13 juillet 2017 à 19h**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 juillet 2017 à la mairie à 19h sous la présidence de Madame Poulet Françoise, Maire.

**Présents** : Mmes CARMOIN Stéphanie, DESBOIS Nelly, GONDARD Joëlle, GUILLEMAND Noëlle, HAAS Agnès, HOUVET Patricia, LEBORGNE Annie, POULET Françoise,

Mrs : DOUCHIN Jean, GODEFROY Jean-Louis, M.MAHAUT Eric, MONNIER Didier, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich.

**Excusés** : Mme GUILLEMAND (pouvoir Mme LEBORGNE) – M.DOUCHIN (pouvoir M.GODEFROY)

**Absente** : Mme MILHIET

Le Conseil Municipal désigne Madame Agnès HAAS secrétaire de séance.

### **Approbation du procès verbal du 18 mai 2017**

Après lecture du procès verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### **Repartition du FPIC entre l'INSE27 et la commune**

Le FPIC est un fonds de péréquation permettant de transférer des fonds des Communautés de communes riches vers les pauvres.

Monsieur PETITBON, Vice-Président de l'INSE27 chargé des finances, demande aux communes de reverser 50% de leur FPIC ce qui représenterait une somme totale de 376 389€.

Il faut savoir que la répartition peut-être faite selon plusieurs principes :

- Le principe du droit commun
- Sur mesure dérogatoire au 2/3
- Répartition libre

Cette proposition a été refusée par une majorité de délégués communautaires.

Monsieur PETITBON a donc proposé un reversement de 30 %, proposition acceptée.

En ce qui nous concerne, nous devons recevoir 9654€ dans le cadre du droit commun, l'INSE nous demande d'en reverser 30%.

Madame le Maire propose d'émettre un avis défavorable à ce mode de répartition et de rester au principe de droit commun.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis défavorable à la proposition de l'INSE27.

**Vote** : à l'unanimité

### **Motion pour l'acquisition d'un scanner à l'hôpital de Verneuil d'Avre et d'Iton**

Monsieur GUITTON, Vice-Président en charge de la Santé à l'INSE27 sollicite les communes pour appuyer cette motion.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil décident de soutenir cette motion à l'unanimité.

**Vote** : à l'unanimité

### **Renouvellement du contrat de l'agent contractuel à 7h/semaine**

Considérant qu'il est nécessaire de garder l'agent vacataire pendant la période d'apprentissage de la nouvelle secrétaire de mairie, madame le Maire demande au Conseil la possibilité de renouveler le contrat de l'agent administratif 1ère classe pour 7 heures par semaine pour une période de 5 mois renouvelable.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis favorable.

**Vote** : à l'unanimité

### **Modification du règlement de la cantine**

Madame le Maire propose quelques modifications conseillées par l'Association des Maires du 28 (chaque

conseiller a reçu un modèle). Il sera demandé aux parents d'accepter ce règlement et de le signer avant la rentrée des classes.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent les modifications apportées au règlement de la cantine.

**Vote** : à l'unanimité

### **Révision des tarifs de la cantine**

Madame le Maire a remis à chaque conseiller un tableau récapitulant les charges de fonctionnement afférentes à la cantine.

Pour l'année 2016/2017 le coût par enfant est de 6,52€ avec une moyenne de 35 élèves et fait apparaître un déficit de 3,32€ par élève.

Tenant compte du fait qu'il n'y a pas eu d'augmentation l'an dernier, Madame le Maire propose de porter le prix du repas à 3,40€ pour les enfants de la commune et à 5,40€ pour les hors commune (dans le cas où il n'y a pas de participation de la commune voisine).

Après avoir délibéré, les membres du Conseil donnent leur accord pour cette augmentation.

**Vote** : à l'unanimité

### **Actualisation du coût scolaire par enfant pour l'année 2016/2017**

Madame le Maire a remis à chaque conseiller un tableau récapitulant les charges de fonctionnement pour l'école.

Un titre sera remis aux communes de Beauche, de Montigny et de Mandres au prix de 601€ par enfant.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil donnent leur accord pour un coût scolaire de 601€ par enfant.

**Vote** : à l'unanimité

### **Achat et installation d'un lave-linge séchant**

Madame le Maire demande au Conseil la possibilité d'acheter un lave-linge séchant pour laver et sécher les draps et couvertures du dortoir des petits, les vêtements de travail du personnel etc ... Cette année, nous avons une dizaine d'enfants qui faisaient la sieste et nous avons 2 séries de 10 draps et une dizaine de couverture. L'ATSEM sera chargée du lavage. Le coût : machine et installations (plomberie et électricité) sera d'environ 1200€.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil donnent leur accord pour cet achat.

**Vote** : à l'unanimité

### **Achat et installation d'une alarme dans le local technique**

L'alarme qui était installée ne fonctionne plus et n'est pas réparable. Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à acheter une nouvelle alarme pour un coût estimé à 400€.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil donnent leur accord pour cet achat.

**Vote** : à l'unanimité

### **Autorisation donnée au Maire pour la signature d'une promesse de vente du terrain aux Sablonnières II**

Monsieur Godefroy rappelle la proposition faite par monsieur OTHMAN pour l'achat du terrain aux Sablonnières II. Il est nécessaire auparavant de refaire un bornage avec les propriétés voisines.

Madame le Maire demande l'autorisation pour la signature de la promesse de vente (probablement en septembre).

Les conseillers autorisent madame le Maire à signer la promesse de vente.

**Vote** : à l'unanimité

### **Demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés en Plaque**

L'AFSEP, siège social à Blagnac (31) demande une subvention d'équipement.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil refusent cette demande.

**Vote** : à l'unanimité

### **Demande de subvention de la Banque Alimentaire d'Eure et Loir**

Cette association demande une subvention d'équipement.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil refusent cette demande.

**Vote** : à l'unanimité

### **Démission de Monsieur DOUCHIN, Conseiller Municipal**

Madame le Maire informe le Conseil que Monsieur DOUCHIN a décidé de démissionner de son poste de Conseiller Municipal. Cette démission prendra effet au 1<sup>er</sup> août 2017.

Madame le Maire rappelle que 3 adjoints et elle-même avaient décidé de lui verser une partie de leurs indemnités pour compenser les travaux qu'il effectuait pour la commune.

Madame le Maire demande au Conseil la récupération de ces indemnités.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent cette demande.

**Vote** : à l'unanimité

## **INFORMATIONS**

- Madame le Maire informe qu'elle a contacté une agence immobilière pour la location du logement 3 Moulin Fossard.
- Effectifs prévus pour la rentrée de classes : 46 élèves (23 dans chaque classe) + 2 non confirmés à ce jour
- Madame le Maire informe le Conseil qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, lors de l'intégration à l'agglo de Dreux, il est probable que les transports scolaires et les ramassages des poubelles soient modifiés.
- Avec la mise en place de « la participation citoyenne » il devient nécessaire de commander 5 à 6 panneaux à cet effet. Mme HOUVET s'en charge
- TAP et horaires de classe : nous resterons à 4 jours ½ pour la rentrée 2017. C'est une décision tripartite : le conseil de classe, le DASEN et la Mairie. Il nous semblait impossible de modifier l'organisation des horaires si tardivement (10 juillet).

## **QUESTIONS**

Monsieur SAUGERON a constaté que l'escabeau utilisé par les employés municipaux est détérioré. Mme POULET commandera un nouvel escabeau 6 marches.

Fin du Conseil à 20h 20.